

Occident, pendant une violente persécution sous Néron, l'an 67, il fut derechef arrêté et jeté dans les fers. Ce fut durant cette seconde et dernière captivité qu'il écrivit sa seconde épître à Timothée : c'était le chant du cygne ; l'apôtre allait verser son sang pour le nom de Christ.

ÉPÎTRE A TITE.

Cette épître, placée dans nos versions après celles à Timothée, fut écrite la première ou au moins la seconde des lettres pastorales, ainsi que nous venons de le voir. Paul l'adresse à son collaborateur Tite, grec d'origine (Gal., II, 3), alors en Crète, où l'apôtre l'avait placé pour veiller sur l'Eglise que celui-ci y avait fondée (Tite, I, 5), y établir des anciens et achever de régler tout ce que Paul n'avait pas eu le temps de régulariser lui-même. Nous voyons que déjà alors de pernicieuses erreurs avaient envahi cette Eglise (I, 10-16), et que Tite avait une forte lutte à soutenir ; c'est aussi le même spectacle que nous présente la première épître à Timothée, avec laquelle celle-ci a beaucoup d'analogie. — Les Crétois étaient de mœurs incultes, grossières, et l'Evangile n'avait pas encore pu les adoucir : les conducteurs de cette Eglise devaient déployer une énergie et une fermeté moins nécessaires ailleurs. Paul jugea que Tite possédait les qualités suffisantes pour cette œuvre ; ce disciple l'avait accompagné dans son voyage à Jérusalem ; Paul l'avait envoyé à Corinthe chargé de sa première lettre à cette Eglise, et avait appris plus tard, de la bouche de Tite, le bon effet produit par cette épître (2 Cor., II, 12 ; VII, 6, 13-15). Tite était ensuite retourné à Corinthe, et en avait emporté le produit des collectes pour les chrétiens pauvres de Judée (2 Cor., VIII, 6, 16-23). On voit par là qu'il jouissait de toute la confiance des autres Eglises. Plus tard Paul l'envoya en Dalmatie (2 Tim., IV, 10), tandis qu'Artémas ou Tychique le remplaçait en Crète (Tite, III, 12). — Enfin Tite retourna à son poste, et, d'après plusieurs documents historiques, il y mourut pasteur de cette Eglise à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Cette épître renferme les points suivants :

Chapitre I. Après la salutation ordinaire (1-4), l'apôtre rappelle à Tite pourquoi il l'a laissé en Crète : pour l'établissement des anciens ; il décrit les qualités que ceux-ci doivent posséder (5-9), et la conduite à tenir contre les faux docteurs (10-16).

Chapitre II. Règles de conduite pour les vieillards et pour les jeunes gens des deux sexes, pour les esclaves ou serviteurs (1-10) : le fondement de tous ces devoirs, c'est la grâce de Dieu en Jésus-Christ, manifestée à tous les hommes sans distinction d'âge et de rang ; c'est le plus puissant mobile à la sanctification (11-15).

Chapitre III. Devoirs que Tite doit enseigner à l'égard des autorités : douceur envers tous les hommes (1, 2) ; motif : compassion de Dieu en Christ par qui nous avons été arrachés à la condamnation (3-7) ; en général, les chrétiens doivent être en avant dans les bonnes œuvres, et rejeter les fables et les sujets de dispute (8-11). Recommandations particulières et salutations (12-15).

Chap. Ier.

Salutation (1-4).

Paul, serviteur de Dieu, et en particulier apôtre de Jésus-Christ, chargé d'amener les élus de Dieu à la foi et à la connaissance de la vérité, selon la piété, en vertu de l'espérance de posséder la vie éternelle, que Dieu, fidèle et vrai, a promise de toute éternité (Ephés., III, 9-14), promesse qu'il a manifestée au temps déterminé pour cela, et qu'il a fait annoncer par la prédication de l'Evangile qui m'est confiée, selon le commandement de Dieu notre Sauveur (1-3). — A Tite, mon vrai fils en la foi et selon nos communes espérances,

grâce, miséricorde, paix de Dieu notre Père, et du Seigneur Jésus-Christ notre Sauveur (4).

Du choix des anciens (5-9).

Je t'ai laissé en Crète, afin que tu achèves de régler ce qu'il reste à régler, et que tu établisses des anciens dans chaque ville où il y a une Eglise, selon les directions que je t'ai données de vive voix (5). — Tu ne dois choisir que des frères d'une conduite irréprochable, non polygames, mais maris d'une seule femme, dont les enfants soient convertis, de mœurs réglées et soumis à leurs parents (1 Tim., III, 4-10) (6). — Car un surveillant d'âmes doit mener une vie à laquelle ni le monde ni l'Eglise n'aient rien à reprendre, comme un administrateur de la maison de Dieu (1 Cor., IV, 4), auquel il est beaucoup confié. Il ne doit pas être entier dans son propre sens, ni sujet à la colère, ni adonné à la boisson, ni d'un caractère violent, ni sordide; mais hospitalier, ami du bien, prudent, droit, saint, tempérant; il doit être ferme dans la doctrine, afin qu'il soit capable non-seulement d'enseigner purement et de consoler les âmes, mais aussi de s'opposer à l'erreur et de combattre les contredisants (7-9).

Règles de conduite envers les faux docteurs (10-16).

Car il y a en Crète beaucoup de gens d'un caractère indiscipliné, discourant sans respect des choses de Dieu et séduisant les âmes; on en trouve surtout parmi les chrétiens sortis du judaïsme; il faut leur fermer la bouche, en s'opposant énergiquement à eux. Ces gens-là détournent de la pure et sainte vérité des familles entières (Matth., XXIII, 44), et répandent de funestes erreurs en vue d'un vil gain. Un de leurs poètes (Epiménide, originaire de Gnosse, en Crète, vivant 600 ans avant J.-C., qui a tracé un fidele tableau du caractère des Crétois; et ce tableau est une sorte de prophétie de ce qu'ils sont encore aujourd'hui) a dit: « Crétois, toujours menteurs, méchantes bêtes (rapaces), ventres paresseux » (sensuels et débauchés) (10-12). — Cette peinture est fidele. Reprends-les donc sévèrement, afin qu'ils puissent avoir une foi saine et pure, et qu'ils ne s'attachent pas à des fables inventées par certains docteurs juifs, ni à des traditions d'hommes ennemis de la vérité (1 Tim., IV, 3. Col., II, 21) (13, 14). — Ces commandements d'hommes sont loin d'être conformes à la sagesse de Dieu; car quiconque a des mœurs pures peut sans danger pour sa vie intérieure manger de toute sorte d'aliments; mais rien n'est pur pour ceux dont la conduite est souillée et qui sont incrédules; l'usage des aliments que la loi permettait de manger ne leur donnera pas une pureté qui n'est pas dans leur vie et dans leurs mœurs; tout est souillé chez eux, leur entendement et leur conscience (15). — Ils disent bien qu'ils connaissent Dieu; mais ils le renient par leurs œuvres, et mènent une conduite abominable aux yeux du Seigneur et des vrais fideles; ils sont rebelles à la vérité, et par là même incapables de rien faire de bon (16).

Chap. II.

Règles de conduite pour les personnes âgées, pour les jeunes gens des deux sexes et pour les esclaves (1-10).

Quant à toi, n'imites en rien ces gens-là, mais annonce toujours ce qui est conforme à la saine doctrine (1). — Exhorte les vieillards à être sobres, sérieux,

sages, à garder une foi pure, à aimer leur frères, à user de patience en toutes choses (2). — Exhorte aussi les femmes âgées à avoir un extérieur tel qu'il convient à des saintes, à des femmes dévouées au Seigneur; à s'abstenir de toute calomnie (1 Tim., III, 11), de tout excès de vin; qu'elles enseignent par leurs paroles et par leur exemple tout ce qui est bon et d'accord avec la volonté de Dieu (3); — qu'elles apprennent aux femmes plus jeunes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être sages et réservées, chastes et pures, à aimer leurs maisons, à être douces, soumises à leurs maris, afin que la Parole de Dieu ne soit pas diffamée par une conduite non chrétienne (4, 5). — Exhorte aussi les jeunes hommes à toujours régler leurs désirs d'après la Parole de Dieu (6). — Jeune encore, présente-toi toujours à eux et à toute l'Eglise comme un modèle de bonnes œuvres, par la pureté de ton enseignement, par une conduite irrépréhensible, grave, et des paroles irréprochables; de telle sorte que les adversaires soient confus et n'aient rien de désavantageux à dire sur ton compte (7, 8). — Apprends aux membres de l'Eglise réduits encore à l'état d'esclavage ou employés au service d'autrui, à rester soumis à leurs maîtres (Col., III, 22-24) en toutes choses, à ne pas les contredire, à respecter soigneusement le bien de ceux qu'ils servent, et à faire preuve d'une incorruptible fidélité, pour donner gloire en tout à l'Evangile de Dieu notre Sauveur (9, 10).

Fondement de ces devoirs, la grâce de Dieu (11-15).

VERSET 11. Car ¹ la grâce de Dieu, capable de sauver tous (les) hommes ², est apparue ³, -- 12. nous instruisant ⁴, afin que renonçant à l'impiété et aux désirs mondains, nous vivions dans le présent siècle sagement, justement et pieusement ⁵; — 13. attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ ⁶, — 14. qui s'est donné Lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité ⁷, et de se purifier un peuple particulier, zéléteur des bonnes œuvres ⁸.

¹ Ce grand principe, ce puissant motif à la sainteté, se rapporte sans doute d'abord aux serviteurs dont il vient de parler; mais l'application en est générale; c'est la base de tous les devoirs de chrétiens, quelle que soit leur position.

² Il y a proprement : tous hommes, c'est-à-dire des hommes de toute condition, de tout âge, de tout pays. L'apôtre semble avoir particulièrement pour but d'encourager, de consoler, de fortifier les esclaves convertis à Christ, et de leur montrer que leur position d'esclaves n'est point un obstacle ni à leur salut, ni à leur sanctification.

³ S'est montrée de la manière la plus éclatante dans l'œuvre de rédemption qui est par Jésus-Christ.

⁴ Dieu a eu deux buts en nous révélant sa grâce en Jésus-Christ : nous sauver et nous sanctifier (verset 14).

⁵ Ces trois mots résument tous nos devoirs envers nous-mêmes, envers le prochain et envers Dieu.

⁶ Remarquez que Jésus est appelé : notre grand Dieu et Sauveur; ce passage et une foule d'autres sont une condamnation formelle du déisme, qui ne reconnaît pas Jésus comme vrai Dieu. Jésus apparaîtra de nouveau, mais dans sa gloire et sa toute-puissance; non plus comme l'homme de douleur portant nos péchés, mais en sa qualité de consommateur du salut pour les rachetés et de juge pour les rebelles.

⁷ Ce rachat ou cette délivrance comprend toujours l'expiation et la sanctification, deux œuvres qui, au fond, n'en font qu'une, mais que l'homme est toujours enclin à scinder; gratuitement racheté, racheté pour devenir saint : telle est la maxime de l'Evangile et de tout fidèle.

⁸ Un peuple mis à part, quoique dispersé dans le monde; une nation spirituelle, dont la vocation est de glorifier son Seigneur et son Dieu (1 Tim., II, 3); plein de zèle, d'ardeur pour tout

ce qui est conforme à la volonté divine. ble des chrétiens ou l'Eglise (Ephés.,
— Nous voyons bien ici ce que doit être V, 25, 26).
tout chrétien, et par là même l'ensem-

Que tel soit le sujet de tes discours, de tes exhortations, de tes réprimandes ;
parle et agis avec l'autorité morale que te donne ta charge de conducteur des
âmes et d'ambassadeur de Christ, de manière que personne ne méprise ta jeu-
nesse (15).

Chap. III.

Règles de conduite à enseigner envers les autorités et le prochain (1-7).

Exhorte-les à la soumission envers l'empereur (romain) et les autorités
du pays (Rom., XIII, 1), à faire tout ce qui est bien, à se garder de toute
insulte envers qui que ce soit, de toute querelle, à user de modération et
d'une entière douceur envers tout le monde, même envers les ennemis (1, 2).
— Pourquoi cela ? Parce que, avant que Dieu eût compassion de nous, nous
étions aussi des ignorants dans les choses de Dieu, rebelles à sa volonté et
à notre conscience, égarés dans d'épaisses ténèbres, esclaves de nos diverses
convoitises et de nos passions charnelles ; nous vivions dans la méchanceté, dans
l'envie, la haine, dignes d'être haïs à cause de nos souillures et nous haïssant
réellement les uns les autres (3).

VERSET 4. Mais quand la bonté de Dieu notre Sauveur et son
amour pour les hommes sont apparus ¹, — 5. Il nous a sauvés, non
par des œuvres qui fussent dans la justice et que nous eussions
faites ², mais selon sa miséricorde, par le moyen du lavage de la
renaissance et du renouvellement de l'Esprit saint ³, — 6. qu'il a
répandu sur nous richement ⁴ par Jésus-Christ notre Sauveur ⁵ ; —
7. afin que justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers selon
l'espérance de la vie éternelle ⁶.

¹ Quand Dieu eut manifesté son amour
en vertu duquel Il nous a sauvés de la
condamnation et de la ruine que le pé-
ché avait produites. Dieu est ici appelé
Sauveur, parce qu'il est le fondateur, le
créateur du salut, et qu'il nous a donné
son Fils pour le réaliser.

² Non point par aucune œuvre méri-
toire de notre part, ni avant ni après
notre conversion, mais uniquement
par sa libre et pure grâce.

³ La renaissance ou la régénération
du cœur est une ablution, un lavage
qu'opère le Saint-Esprit, et dont le bap-
tême d'eau n'est que l'image. Ainsi, le
baptême extérieur est de nul effet, s'il
n'est pas accompagné de celui du Saint-
Esprit, qui applique à nos âmes l'effi-
cace du sang de Christ.

⁴ Sans une abondante, une riche
effusion du Saint-Esprit, comment
pourrions-nous être vraiment renouve-

lés, nous qui sommes, des pieds à la
tête, souillés de péché (Esaië, 1, 6) et
entièrement corrompus ?

⁵ C'est par les mérites de Christ que
nous sommes, non-seulement rachetés,
mais aussi baptisés du Saint-Es-
prit et sanctifiés : hors de Lui, nous ne
pouvons plaire à Dieu (Rom., VIII, 8).

⁶ La justification précède la régéné-
ration : Dieu commence par nous par-
donner ; cette grâce, appliquée au cœur
par le Saint-Esprit, renouvelle, régé-
nère, transforme le pécheur, et en
cette qualité d'être gracié et régénéré,
le pécheur, devenu et manifesté enfant
de Dieu, a l'espérance ferme de possé-
der l'héritage éternel. — Cette espé-
rance, appelée aussi assurance (Ps.
XXVI, 4. Prov., XIV, 29. Rom., VIII,
38), est le but final de toute l'œuvre de
Dieu envers nous, en nous et pour nous.
Pussions-nous tous l'atteindre !

Tout cela (4-7) est parfaitement certain, et, puisqu'il en est ainsi, je veux

que tu inculques fortement ces choses, afin que ceux qui ont cru Dieu et reçu sa Parole dans leurs cœurs s'appliquent à être en avant des premiers dans l'accomplissement de tous leurs devoirs, et qu'ils aient une conduite pure en toutes choses. La justification, la régénération et l'espérance de la vie éternelle sont la source des bonnes œuvres et le principe unique et fécond d'une vie sainte (8). — Ces grandes vérités valent mieux que les questions oiseuses, folles, les généalogies (auxquelles les Juifs ajoutent tant de prix) (1 Tim., I, 4) et les disputes qu'elles provoquent, les contestations sur la loi; évite ces choses-là: car toutes ces querelles sont vaines, inutiles pour l'affermissement dans la foi et dans la sanctification (9). — Evite celui qui cause des divisions et des sectes, s'il résiste à un ou deux avertissements; car s'il méprise les répreheusions, il montre qu'il est dans une fausse voie, et qu'en y persévérant, il est condamné par sa propre conscience (10, 11).

Conclusion.

Quand je l'enverrai Artémas ou Tychique (compagnons de voyage de Paul, Actes, XX, 4. Ephés., VI, 2) pour te remplacer en Crète, viens promptement auprès de moi, à Nicopolis (en Epire); car j'ai le projet d'y passer l'hiver (12). — (Il paraît que l'apôtre avait lieu d'espérer d'y trouver un nouveau champ de travail.) Accompagne avec soin Zénas, le légiste (probablement avant sa conversion du judaïsme) et Apollos (Actes, XVIII, 24), afin qu'il ne leur manque rien de ce dont ils auront besoin en voyage (13). — Que, de leur côté, nos frères (les chrétiens de Crète) apprennent à être zélés en cas pareils pour les bonnes œuvres, afin que leur foi porte des fruits (14). — (N'en doit-il pas être de même de nous envers les messagers de l'Evangile et pour tout ce qui touche à l'avancement du règne de Dieu?) Tous mes compagnons d'œuvre te saluent. Salue tous ceux qui nous aiment en Christ. Que la grâce soit avec vous tous (15)!

1 TIMOTHÉE.

Introduction.

Timothée, que Paul appelle son véritable enfant en la foi, était disciple et compagnon de voyage de l'apôtre. Celui-ci fit sa connaissance pendant un séjour à Derbe et à Lystre en Lycaonie (Actes, XVI, 1). Le père de Timothée était Grec (païen); sa mère Eunice et sa grand-mère Lois (2 Tim., I, 5), étaient d'origine juive et converties à l'Evangile. Il reçut de sa mère et de sa grand-mère une éducation pieuse et fut aussi amené à la foi. Comme Timothée jouissait d'une grande estime de la part des Juifs, ses coreligionnaires, Paul, après l'avoir instruit lui-même dans la vérité chrétienne (2 Tim., III, 14) et consacré à la prédication de la Parole (2 Tim., I, 6. 1 Tim., IV, 14; VI, 12), résolut de l'associer à ses travaux (Actes, XVI, 3), et, pour qu'il eût plus facilement accès auprès des Juifs, l'apôtre crut devoir le faire circoncire. Des-lors il accompagna Paul dans ses nombreux voyages missionnaires ou fut envoyé seul en mission. Personne n'eut des relations plus intimes avec ce grand serviteur de Dieu, qui l'envisageait comme son fils et qui avait pour lui l'amour le plus tendre. Il fut chargé par l'apôtre des missions les plus importantes; ainsi, il fut appelé à se rendre d'Athènes à Thessalonique (1 Thes., III, 1-5) pour affermir dans la foi cette Eglise et pour instruire Paul de l'état où elle se trouvait. Il rejoignit l'apôtre à Corinthe (Actes, XVIII, 1-5. et prêcha avec lui l'Evangile dans cette ville (2 Cor., I, 19). Plus tard, nous les voyons réunis à Ephèse, d'où Timothée fut envoyé avec Eraste en Macédoine (Actes, XIX, 22. 1 Cor., IV, 17; XVI, 10); puis il se retrouve avec l'apôtre en Macédoine, à Corinthe (2 Cor., I, 1. Rom.,